

Electricité

Tarifs des Services Industriels de Lutry applicables dès le 1.1.2019

Tous les prix mentionnés sont hors TVA

Petits consommateurs (puissance de raccordement jusqu'à 30 kVA)

Tarifs	Energie	Réseau
Tarif double Standard (TU double permanent)		
Heures pleines ct/kWh	7.70	9.58
Heures creuses ct/kWh	5.80	8.39
Tarif double Option Chaleur (TC double interruptible) pour les installations de chauffage, boiler, pompe à chaleur		
Heures pleines ct/kWh	7.60	8.18
Heures creuses ct/kWh	6.45	7.79
Tarif simple Option Permanent ⁽¹⁾ (TU simple permanent) pour les raccordements avec mesure simple tarif		
Heures pleines et heures creuses ct/kWh	7.70	9.58
Tarif simple Option Chaleur (TU simple interruptible) ⁽¹⁾ pour les installations de chauffage, boiler, pompe à chaleur avec mesure simple tarif		
Heures creuses ct/kWh	5.80	8.39

(1) ces options ne sont plus proposées pour les nouvelles installations.

Grands consommateurs (puissance de raccordement supérieure à 30 kVA)

Tarifs	Energie	Réseau
Puissance A (Puissance double permanent A) utilisation régulière de la puissance (DUP > 3000 h./an)		
Heures pleines ct/kWh	7.25	5.92
Heures creuses ct/kWh	6.65	5.80
Puissance maximale mensuelle Fr./kW/mois		6.30
Option mesure de la courbe de charge ⁽²⁾ Fr./mois		30.00
Puissance B (Puissance double permanent B) utilisation occasionnelle de la puissance (DUP ≤ 3000 h./an)		
Heures pleines ct/kWh	7.25	6.53
Heures creuses ct/kWh	6.65	6.29
Puissance maximale mensuelle Fr./kW/mois		5.60
Option mesure de la courbe de charge ⁽²⁾ Fr./mois		30.00

(2) cette option est obligatoire pour les consommateurs ayant quitté l'approvisionnement de base et dont l'installation de comptage a été mise en service avant le 1.1.2018

Remarques concernant tous les tarifs d'électricité :

Heures pleines (HP) : du lundi au dimanche de 6h à 22h.

Heures creuses (HC) : du lundi au dimanche de 22h à 6h.

Pour les installations temporaires (chantiers, manifestations), les prestations de raccordement, pose et relevé de compteur sont facturées en plus des tarifs d'électricité.

Aux tarifs mentionnés ci-dessus viennent s'ajouter pour tous les consommateurs :

- les services-système du réseau de transport (Swissgrid) 0.24 ct/kWh
- les taxes et prestations dues aux collectivités publiques 3.90 ct/kWh

Détail des taxes et prestations dues aux collectivités publiques

Indemnité communale liée à l'usage du sol	0.70 ct/kWh
Taxe communale pour l'éclairage public*	0.50 ct/kWh
Taxe communale de soutien aux énergies renouvelables*	0.20 ct/kWh
Emolument cantonal lié à la distribution d'électricité	0.02 ct/kWh
Taxe cantonale de soutien aux énergie renouvelables*	0.18 ct/kWh
Supplément fédéral perçu sur le réseau	2.30 ct/kWh

*taxes non soumises à la TVA

DUP : Durée de l'utilisation de la puissance

Exemple de calcul du prix total payé en tarif *standard* en heures pleines :

énergie + réseau + taxes = 7.70 + 9.58 + 0.24 + 3.9 = 21.42 ct/kWh